



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + une semaine (2010)*

## APRÈS LA TEMPÊTE XYNTHIA

/ type

**Photographie urbaine**

/ objet

**Suivi sur 4 ans des dégâts de la tempête Xynthia de l'évacuation des biens jusqu'à la déconstruction des maisons**

/ plastique temporelle

**Observation d'un phénomène de désurbanisation**

/ date de réalisation

**2010 - 2014**

/ lieu de réalisation

**La Faute-sur-Mer (85)**

/ technique

**Photographie numérique**

C'est en temps de crise qu'on éprouve la crise du temps. On a beaucoup dit et écrit ces dernières semaines à propos du passage meurtrier de Xynthia le 28 février sur la côte atlantique. L'émoi s'estompera avec le temps et les déclarations va-t-en guerre d'interdiction de construire dans les zones inondables s'oublieront aussi vite. La mémoire du risque est ainsi : émotive et évanescence.

Après les inondations aux Philippines en septembre 2009, la dévastation d'Haïti le 12 janvier et les inondations de Madère le 21 février, le littoral français a subi à son tour un phénomène naturel grave tandis que le Chili vivait un séisme d'une rare violence. Dans tous ces événements, la vulnérabilité de l'urbanisation est en jeu. La proximité géographique de Xynthia a accentué sa couverture médiatique. Le bilan humain est important - 53 morts - et les 1.000 maisons sinistrées démontrent la violence de la tempête. Rappelons que Katrina avait fait 1.500 morts à la Nouvelle Orléans en 2005 et que 1,5 millions d'édifices ont été détruits au

Chili. Sans polémiquer, il convient d'observer que ces catastrophes naturelles sont devenues à plusieurs égards des faits sociaux.

Revenons sur les événements de l'Aiguillon et de la Faute-sur-Mer. Pour avoir participé aux opérations de nettoyage après le pompage des quartiers submergés dans les deux communes vendéennes les plus touchées, j'ai pu constater que le drame avait frappé quelques quartiers de part et d'autre de l'estuaire du Lay. C'est peu, mais les dégâts étaient importants. Après évacuation des habitants et pompage, il a fallu déblayer les débris jonchant les voies publiques - monceaux de matériaux et d'algues - avant d'évacuer le contenu entier des habitations devenues inhabitables.

Après quelques jours, les rues boueuses se sont remplies du contenu des maisons sorti en tas par un effet d'inversion du dedans et du dehors ; les meubles et les choses maculés de vase et gorgés d'eau salée. Cela prodiguait une atmosphère proche de l'univers de Samuel Beckett, terreux et vain. Elles devaient être bien coquettes ces petites maisons à l'architecture apparentée à un style vernaculaire vendéen, bousculé souvent par des constructeurs plus enclin à l'enduit monocouche et à la tuile mécanique. Du côté de l'Aiguillon, cela tenait du genre « sam' suffit » tandis que les constructions plus tardives de la Faute-sur-mer s'inséraient sans retenue dans les compositions étriquées de lotissements spéculatifs. Il y a encore 50 ans, ces quartiers n'étaient que des communaux ou des conches laissés à l'aviculture ou au maraichage. Les habitants résidaient préférentiellement sur les points hauts car les inondations dues aux vimers remontant l'estuaire du Lay étaient connues de longue date.

Le littoral métropolitain concerne 4,4% du territoire national et il y réside constamment 10% de sa population (sans compter le tourisme). La pression foncière y fait rage et chaque possibilité d'extension urbaine était jusqu'à présent vécue comme un développement positif, bien que gênée par la loi littorale, et les risques d'inondation n'effrayaient personne. La proximité des élus locaux et des demandeurs d'autorisation de construire rendait délicat en pratique tout refus et la concussion avérée aujourd'hui entre certains élus et la promotion immobilière fini de brosser le tableau de la cupidité ordinaire.

La rhétorique de la tragédie est connue. Au mieux le risque est éludé. Au pire c'est un déni qui appelle à l'irrationnel pour expliquer l'imprévisible ou évoquer l'inconscience de ceux qui le subissent. Or aujourd'hui, les risques naturels sont connus et nos systèmes de vigilance les rendent prévisibles. Tandis que l'on ressort en Vendée un rapport accablant de l'Équipement, on dénonce la politique du béton au Portugal, on pointe du doigt l'immobilisme des autorités au Chili et on se souvient de la négligence dans la consolidation des digues protégeant la Nouvelle Orléans. La myopie qui nous accable est inconcevable. Notre gestion des risques s'apparente avant tout à une mauvaise gestion du temps. En Charente Maritime

et en Vendée, les premières digues ont été commandées par Colbert et ce réseau de plusieurs centaines de kilomètres est vieillissant. Or il semble que nous soyons incapables de tenir dans le temps la réalisation et l'entretien de ce patrimoine défensif. Les conséquences de cette tempête sont un fait social car elles révèlent, mieux que n'importe quelle autre démonstration, les carences et les faiblesses de notre société. Les victimes sont issues de quartiers pavillonnaires, symbole par excellence de l'intimité domestique et du droit populaire à la quiétude. Notre déni du risque a conduit à ce sacrifice païen. Au-delà du drame des pertes humaines, c'est la domesticité qui est en jeu, avec ces innombrables foyers touchés sur toute la côte atlantique, et l'invasion des eaux dans des intérieurs dont le pacte urbain nous garantissait l'invulnérabilité.

Que va-t-il maintenant se passer à l'Aiguillon et à la Faute ? La carte des zones noires est dévoilée et elle ne concerne pas toutes les zones à risque. En dehors, les assureurs vont indemniser les sinistrés sur le mobilier et éventuellement l'immobilier dont les réels dégâts n'apparaîtront qu'à la décompression des sols. Dans ces deux communes, le coût du foncier était jusqu'à présent très important. Le pécule ne permettra donc pas aux habitants de réinvestir sur place. De nombreuses personnes avaient vu dans cet achat l'investissement de toute une vie et le moyen de passer leur retraite en bord de mer. Il est peu probable qu'ils trouvent les ressources nécessaires à un déménagement. L'état promet d'indemniser dans les zones promises à la destruction. Attendons les recours pour voir ce plan taillé en pièces.

Alors que faire ? La mise en accusation de l'urbanisme est bien entendu le réflexe d'hommes politiques qui se défont de leurs propres errements sur le symptôme au lieu de soigner le mal. Au lieu de faire de l'urbanisme un jouet politique comme dans le cas du Grand Paris, il est urgent de réhabiliter cette discipline, non uniquement comme outil d'aménagement de l'espace mais aussi comme science du temps. L'urbanisme possède les moyens conceptuels d'articuler des temps contradictoires dans un emboîtement d'échelles temporelles allant de l'instantané au séculaire. Les plans de prévention des risques appartiennent à

cette mécanique car ils établissent la vulnérabilité et débouchent sur des plans communaux de sauvegarde mettant en place des systèmes d'alerte et d'évacuation de des populations à risque. Plus de 16.000 communes françaises sont en zone inondables. L'article 44 de la loi Grenelle 1, à la suite de nombreux textes législatifs, rappelle qu'il faut maîtriser l'urbanisation dans ces zones. Une réponse globale doit donc être donnée. Pour le littoral, la solution existe qui consiste construire des armatures urbaines perpendiculaires aux côtes. Mais aujourd'hui il est difficile de se détourner de ces franges côtières de grande attractivité immobilière sans offrir d'alternative. La séduction de l'urbanisme passe par des projets d'aménagement à long terme définissant de nouvelles polarités. Non seulement, les plans de prévention doivent être pris en considération dans les schémas de cohérence territoriale, mais ces derniers doivent présenter un projet dynamique, tracé et suivi dans la durée.



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + deux semaines : les maisons sont vidées après expertise (2010)*



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + un an : le lotissement est désertée et laisse place à une ville fantôme (2011)*



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + deux ans : déconstruction des maisons (2012)*



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + trois ans : fin de déconstruction des maisons (2013)*



*La Faute-sur-Mer, Lotissement des voiliers, Xynthia + quatre ans : début de la renaturation du site (2014)*